

AMÉNAGER UNE SALLE D'AUDIENCE POUR LE XXI^e SIÈCLE

Mission Innovante du Tribunal Judiciaire de Metz :
Architecture et Maîtrise d'Usage



Sommaire

Introduction	4
1 Notre méthode : une approche par les usages et les parcours	10
Notre méthode	12
Inventaire des usagers d’une salle d’audience	14
Les parcours : la symétrie des attentions	16
Élargir le périmètre de réflexion pour prendre en compte le parcours de l’usager dans son ensemble	20
2 Analyse de l’existant	22
Rappel du cahier des charges	24
Diagnostic des usages près de la Salle 26	26
Zoom sur le rôle et son fonctionnement	28
Cartographie des irritants de la Salle 26	30
Enseignements, enjeux et parti-pris	34
Hiérarchisation des enjeux	36
3 Les solutions mises en place	38
Les pistes d'action mises en œuvre	40
Avant la Salle 26 : une proposition de convocation plus claire et un meilleur accueil au Tribunal	42
Des interventions signalétiques	44
Dans la Salle 26 : Avant et après, le scénario retenu	50
Les principes d'aménagement	58
Remerciements	70

Introduction

La réhabilitation de la salle d’audience correctionnelle a pu être réalisée à la suite de la participation du Tribunal Judiciaire de Metz à un appel à projet « Nouveaux espaces de travail au sein des bâtiments de l’État-Aménagement et accompagnement de la transformation publique » de la DIE et de la DITP.

Cet appel à projet a été porté pour la juridiction par Mme Aubaterre, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Metz, Mme Sense, secrétaire de la directrice de greffe lors du dépôt du dossier de candidature et Mme Magnin, ancienne responsable du site et actuellement chargée de mission.

La salle d’audience correctionnelle du palais de justice de Metz

La salle d’audience « n°26 », d’une surface de 115m² environ, était composée d’un mobilier en bois vétuste inadapté et d’un sas pour les détenus non libres qui ne répondait pas aux dernières normes préconisées par le Ministère de la Justice.

Son acoustique était particulièrement défaillante, ce qui rendait souvent les propos des prévenus inaudibles pour le président d’audience, ses assesseurs, le ministère public et le greffier. Or les audiences pénales basées sur l’oralité des débats sont parfois longues, et éprouvantes pour les parties. Il était donc nécessaire d’améliorer l’acoustique de la salle afin de créer les conditions d’une justice plus sereine.

Cette salle, la plus petite du palais de justice, est en principe occupée quasiment tous les jours, à raison de deux audiences quotidiennes, l’une le matin et l’autre l’après-midi.

Par ailleurs, le Tribunal Judiciaire de Metz fait partie de la 5ème vague de déploiement de la procédure pénale numérique (PPN). A ce titre, cette salle d’audience a été équipée d’un matériel informatique permettant de tenir des audiences pénales entièrement dématérialisées. Cependant, le mobilier en place était ancien et non adapté aux outils numériques.

Le projet consistait donc à repenser l’ensemble du mobilier de manière à intégrer les équipements informatiques dans une harmonie d’ensemble, en veillant à assurer aux agents un confort de travail optimal.

Une réflexion a également été menée sur le choix des couleurs du mobilier et de la peinture, en mesurant l’impact sur les conditions de travail de ses occupants.

L’innovation via le design de service

Afin de mener à bien ce projet, le Tribunal Judiciaire de Metz a souhaité entrer dans une démarche de design de service, pour repenser l’aménagement complet de cette salle en associant l’ensemble des utilisateurs (magistrats, greffiers, avocats, escortes des FSI et ARPEJ ...). Le but était d’adapter au mieux l’environnement de la salle aux « contraintes métiers » pour améliorer les conditions de travail des agents après les avoir consultés dans le cadre d’ateliers collaboratifs.

Pour ce faire, le Tribunal Judiciaire de Metz a été accompagné par Vraiment Vraiment, MUDO Architecture et le département immobilier de Nancy dans cette démarche alliant le bien-être au travail, l’ergonomie et la pédagogie.

Sans oublier le label justice écoresponsable

Depuis un appel à projets écoresponsables, lancé par le Secrétariat général du Ministère de la Justice le 10 janvier 2022, et remporté par le palais de justice de Metz, le tribunal judiciaire de Metz a à cœur de prendre en considération la dimension environnementale dans l’ensemble de ses projets.

Ce label « écoresponsable » marque notre engagement dans la préservation de l’environnement, ce qui implique notamment le choix de prestataires ayant le souci de la protection de la planète. C’est également la raison pour laquelle il a été fait le choix de faire du réemploi de meubles pour la salle des délibérés. Le mobilier a ainsi été chiné au sein de nos établissements, pour redécouvrir des meubles qui ont été retravaillés par les agents techniques du tribunal judiciaire.





Salle d'audience réaménagée

1 Notre méthode : une approche par les usages et les parcours

De la convocation jusqu'à la salle d'audience

Un lieu de parole au service des droits, à concevoir finement

La salle d'audience est au cœur de l'expérience du justiciable. Son déroulement est encadré par le protocole judiciaire, qui distribue les rôles et ordonne les prises de parole. En ces lieux, la qualité de la justice repose sur la compréhension par tous des situations jugées, qui par la qualité de la parole et de l'écoute sont intimement liées aux qualités spatiales. Les justiciables, peu routiniers du fonctionnement d'une audience, et dans un contexte souvent éprouvant, gagnent à mieux comprendre ce qui se joue, qui parle, dans quel cadre, et éventuellement ce qui est attendu de leur propre parole. Celles et ceux qui ne parlent pas, le public, en tant que citoyens, ont également droit à la compréhension de ce à quoi ils assistent. Les professionnels de la justice, qui y siègent de longues heures, méritent qu'un soin tout particulier soit apporté à leur cadre de travail.

Des espaces et des formes compréhensibles par tous

La solennité est nécessaire pour donner toute sa portée aux échanges. Pour autant, elle ne saurait intimider à outrance, ou devenir oppressante au point d'entraver la comparution des justiciables. La nature des espaces du tribunal et le déroulé complexe du procès portent en eux un potentiel majeur d'égalité de tous devant la justice. Savoir lire et éventuellement dédramatiser une convocation, comprendre dès la salle des pas perdus le déroulement de l'audience, expliciter le rôle, se repérer parmi les différentes professions et leurs importance dans le procès... Autant de conditions pour que chacune et chacun participe, à sa place, à l'expression de la justice, sans perdre ses moyens face à une situation par nature intimidante. La salle et son contexte doivent participer d'une expérience plus éclairée de la justice, et tenter d'offrir le cadre d'une audience plus apaisée pour tous.

Travailler avec toutes les parties

Pour s'en approcher, Vraiment Vraiment, MUDO et l'équipe de la juridiction ont conçu la salle d'audience en convoquant l'ensemble des usagers, dans un travail itératif de dialogue et de dessin. La hiérarchie et l'ordre rituels ont fait place à une écoute attentive de toutes et tous, y compris des métiers qui régissent le quotidien d'un tribunal et assurent le déroulé fluide des procès. Ceci a permis d'apporter un éclairage neuf sur des questions d'ergonomie, d'usage et d'aménagement, pour mieux saisir ce qui constitue les qualités d'une salle contemporaine.

L'assistance à maîtrise d'usage ainsi mise en œuvre a permis d'échapper à l'écueil d'une longue liste de doléances et demandes corporatistes, parfois contradictoires et figées dans un cahier des charges, pour parvenir à un projet concret, plus adapté et ouvert à l'innovation. L'alternance entre les entretiens *in situ* avec les différents corps de métier et le travail très précis sur plans, maquettes et prototypes a permis d'imaginer une pièce de la justice du 21ème siècle. Ce projet porté par le Tribunal Judiciaire de Metz mérite de s'inscrire dans une réflexion plus large de la mutation des tribunaux pour un meilleur accès aux droits des justiciables et pour de meilleures conditions de travail des professionnels, dans le respect des contraintes patrimoniales, budgétaires et écologiques de l'époque.

Notre méthode

1

Immersion sur site et observation des usages : cette étape consiste à s'immerger dans le lieu et à observer les pratiques en vigueur pour mieux comprendre les usages actuels.

2

Entretiens avec les parties prenantes (usagers et professionnels du tribunal) : ces entretiens permettent de compléter et préciser le cahier des charges initial en recueillant leurs besoins et attentes.

3

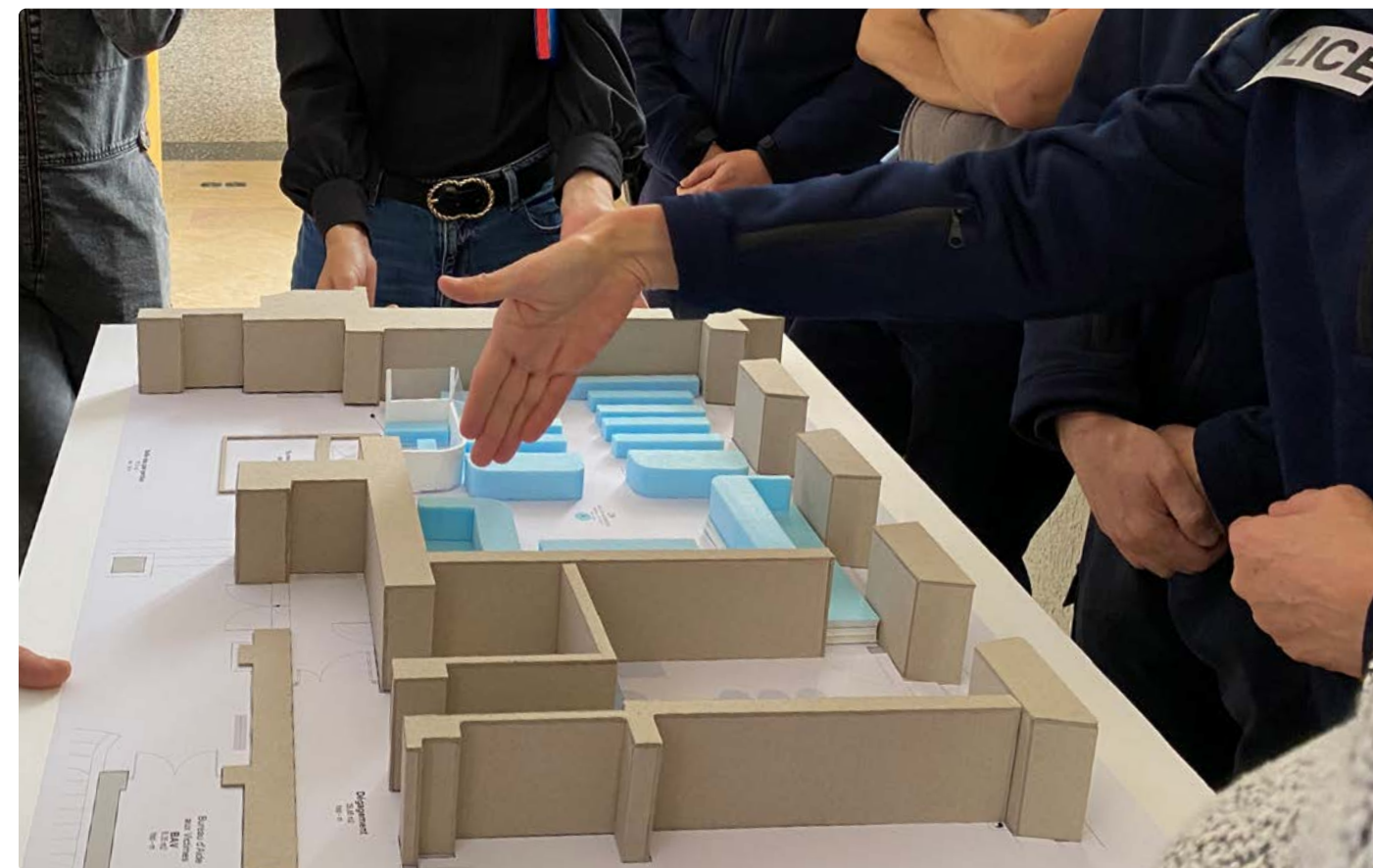
Maquettes de scénarios architecturaux : sur la base des analyses précédentes, des maquettes de scénarios sont élaborées pour envisager différentes options architecturales.

4

Tests de réaménagement et de signalétique à l'échelle 1 et évaluation : les hypothèses de conception sont testées sur le terrain à l'échelle réelle. Les tests sont évalués avec les usagers pour valider les choix.

5

Conception définitive des aménagements : enfin, les résultats des tests et des évaluations aboutissent à la définition finale des aménagements.



Maquettage et ajustements des circulations et fonctionnement de la salle



Prototypage de nouvelles configurations de la salle/auditoire avec les services techniques

Inventaire des usagers d’une salle d’audience

Le réaménagement d’une salle d’audience ne peut se faire sans une bonne compréhension de sa structure et des différents usagers qui y prennent place. Nous avons pour cela mené une série d’entretiens avec les parties prenantes de l’audience, afin de collecter leur point de vue sur la Salle 26 et les améliorations à lui apporter.

Tribune	Juge	Je dirige le procès, j'applique la loi et je rends un jugement impartial.
	Assesseurs	Nous assistons les juges et participons à la décision finale.
	Greffier	J'enregistre les débats, authentifie les actes et veille au bon déroulement administratif des procès.
	Ministère public (procureur)	Je représente l'intérêt général et poursuis les infractions en demandant des sanctions.
Prétoire	Huissier	Je maintiens l'ordre dans la salle d'audience et veille au respect des règles pendant le procès.
	Avocat de la partie civile	Je défends les intérêts de la victime et demande réparation pour les préjudices subis.
	Avocat de la défense	Je représente le prévenu et plaide pour sa défense en cherchant à réduire ou annuler les charges.
	Escortes (ARPEJ, Police, endarmerie)	Nous assurons la sécurité des prévenus, victimes ou témoins et garantissons le bon déroulement physique du procès.
	Interprète	Je traduis les échanges pour permettre la compréhension des participants ne parlant pas la langue du tribunal.
	Association d'aide aux victimes	Nous accompagnons les victimes avant, pendant et après le procès en leur fournissant un soutien moral et juridique.
	Chien d'assistance judiciaire	J'apporte un réconfort émotionnel aux victimes, particulièrement aux enfants, lors de leur témoignage.
	Partie civile	Je suis la personne ou l'entité qui se déclare victime d'une infraction et demande réparation.
	Prévenu (libre ou détenu)	Je suis la personne accusée d'une infraction, qui comparaît en liberté ou en étant déjà incarcérée.
Auditoire	Familles et proches de la partie civile et des prévenus	Nous soutenons la victime ou le prévenu et assistons au procès pour les accompagner moralement.
	Public	Nous pouvons assister librement aux procès publics pour observer le fonctionnement de la justice.
	Journalistes	Nous assistons au procès pour relater les faits et informer le public en respectant les règles de confidentialité.
Services	Services généraux	Nous veillons au bon fonctionnement logistique du tribunal en prenant en charge les tâches administratives, l'entretien des locaux ainsi que la maintenance des équipements techniques et informatiques nécessaires au déroulement des audiences.

Les parcours : la symétrie des attentions

Parcours du justiciable libre

Usages	Espaces	Objets	Constats
1 Réception de la convocation	Domicile (huissier de justice), Gendarmerie ou Commissariat	Convocation	
2 Entrée dans le tribunal • Stationnement	Cour du tribunal		Manque de signalétique, arrivée sur un parking
3 Pause cigarette, discussion en plein air, attente avant procès	Perron		Manque de visibilité sur la salle d'audience
4 Premier contact avec le tribunal • Fouille • Vérification des sacs	Portique de sécurité	Écran/panneau signalétique « Accueil »	Besoin de repasser par la sécurité si attente en extérieur
5 Circulation & attente	Hall vers l'espace d'accueil	Signalétique A4 Affichages divers Brochures/Kakémono	Signalétique peu repérable/Bureau d'aide aux victimes mal indiqué
6 Accueil • Présentation de la convocation	Service d'accueil unique du justiciable [SAUJ]	Mini plan vers la salle d'audience PMR	Tension si oubli des papiers d'identité
7 Attente • Échange avec avocat et proches • Complétion de documents	Salle des pas perdus	Feuille d'audience (rôle) Machines à café/Bancs	Trop d'usages dans le même espace
8 Audience • Attente entre audiences ou pendant délibéré	Délibéré Salle 26 Si condamnation Bureau de l'exécution des peines [BEX] (prévenus uniquement) SAUJ Si mandat de dépôt Geôles du tribunal Prison	Affichage divers	Problèmes d'acoustique et de circulation, manque d'information sur les rôles et les règles d'usage, oublis de papiers d'identité, pupitre inadapté, absence de barre d'appui
9 Annonce du verdict • Signature documents auprès des greffiers			
10 Paiement de l'amende et/ou explication de la peine			
11 Récupération de la carte d'identité			

Parcours des détenus et escortes

Usages	Espaces	Objets	Constats
1 Accès fourgon ARPEJ* • Police Gendarmerie	Parking		
2 Attente avant audience	Geôle		Attente qui peut durer de très longues heures Manque d'information sur le déroulement à venir de l'audience
3 Circulation vers la salle d'audience	Selon fonctionnement de l'ascenseur Hall vers l'espace d'accueil Ascenseur sous sol Salle des pas perdus		
4 Échange avec avocat et interprète Audience • Attente sous surveillance escortes	Box de la Salle 26 Prison		Problèmes d'acoustique et de circulation, manque d'information sur les rôles et les règles d'usage, oublis de papiers d'identité, pupitre inadapté, absence de barre d'appui

* Autorité de Régulation et de Programmation des Extractions Judiciaires

Nous pensons que les justiciables, qu'ils arrivent libres ou détenus au tribunal, doivent recevoir une même attention, que ce soit à travers les informations qui leur sont transmises ou les aménagements qui leur permettent de suivre correctement l'audience.



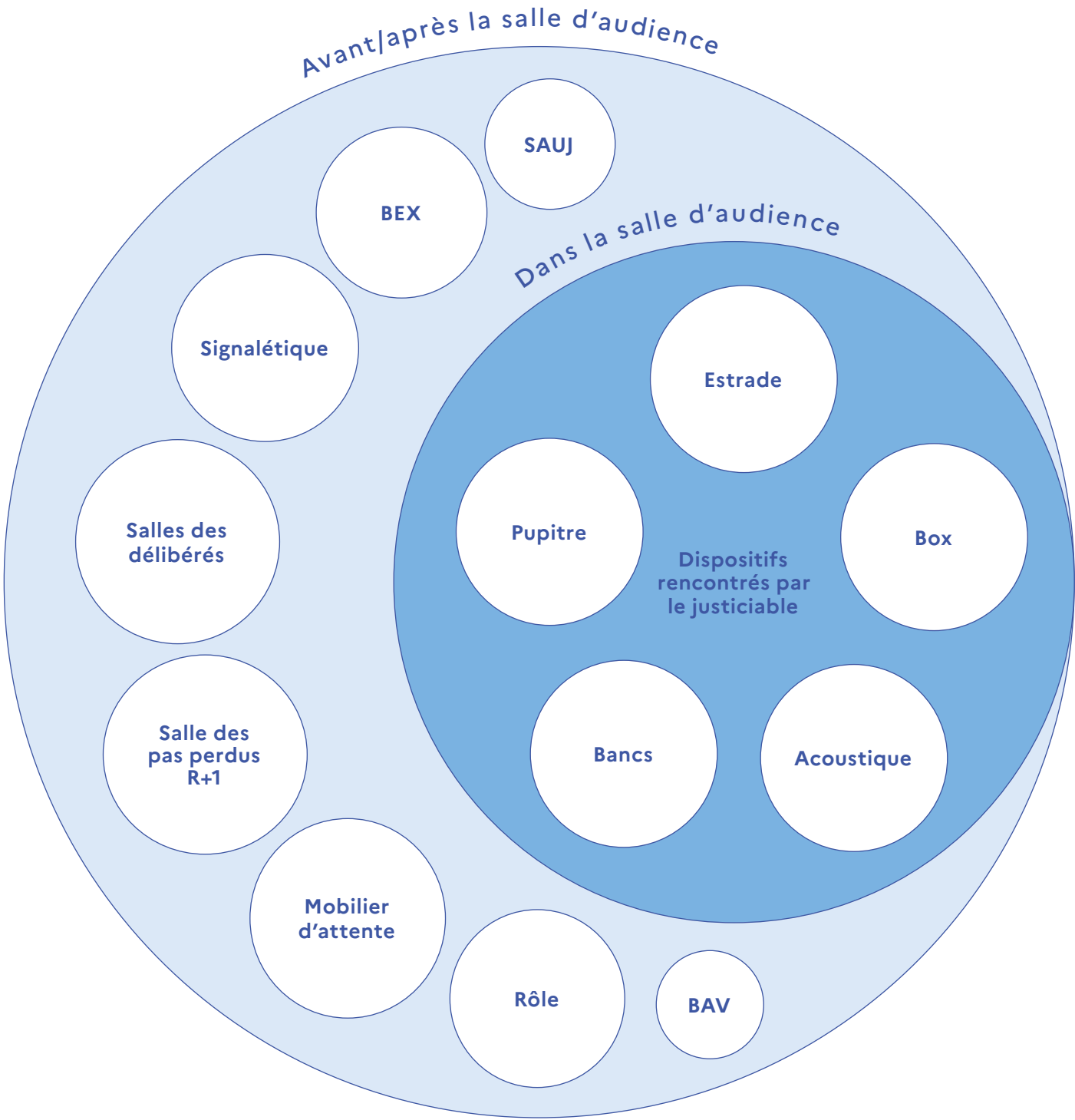
Espace d'accueil



Geôles

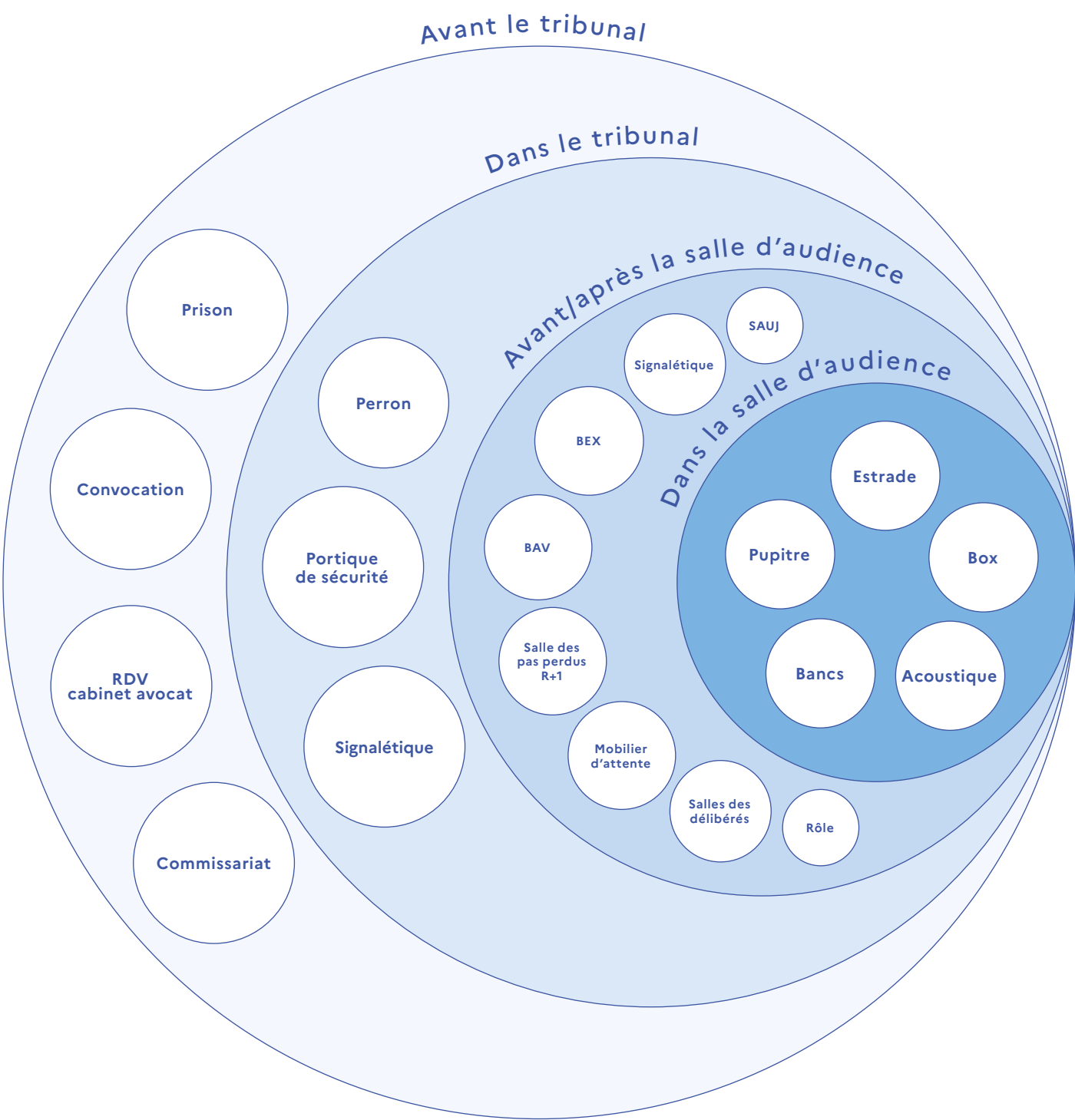
Élargir le périmètre de réflexion pour prendre en compte le parcours de l’usager dans son ensemble

Périmètre d’attention initial



Même si la salle d’audience est le coeur du parcours du justiciable, des dispositifs simple d'information à l'adresse du justiciable permettent d'améliorer la compréhension de ses enjeux, et indirectement la tenue de l'audience.

Périmètre d’attention étendu



2 Analyse de l'existant

Enrichir le cahier des charges et identifier les leviers d'action

Un premier cahier des charges avait été posé par l'équipe projet, qui listait un certain nombre d'enjeux pour le réaménagement de la Salle 26. Les rencontres avec le personnel du tribunal et les observations menées sur site nous ont permis d'enrichir et de compléter ce cahier des charges.

Nous avons formulé l'hypothèse que le vécu de l'audience était influencé par les étapes en amont de l'accueil, constatant par exemple que les justiciables pouvaient attendre plusieurs heures avant l'examen de leur affaire (après avoir parfois attendu de longs mois leur date d'audience), ajoutant de l'agacement et du stress au justiciable qui va traverser un moment éprouvant. En complément d'un fin travail d'observation sur les améliorations à porter dans la Salle 26, nous en avons donc profité pour étendre le regard aux espaces se situant en amont de la salle d'audience (sas de sécurité, espaces de circulation, SAUJ, salle des pas perdus, etc.), présageant que ces espaces « autour de la Salle 26 » étaient des lieux potentiels d'intervention pour améliorer le parcours d'accueil et mettre les justiciables dans les meilleures conditions possibles pour l'audience.

Rappel du cahier des charges

Une salle d'audience réaménagée pour une justice plus sereine, c'est :

- **Un cadre plus apaisant** et de meilleures conditions d'accueil pour des justiciables à l'état émotionnel fragile
- **Un meilleur cadre de travail** pour les professionnels, pour une justice mieux rendue

Les éléments du cahier des charges s'articulent en 9 grands enjeux :

- **Acoustique** : être bien entendu et bien compris de tous dans la salle ;
- **Thermique** : permettre un confort en toutes saisons et faciliter le réglage de la température selon les situations ;
- **Symbolique** : incarner les valeurs de la justice par des choix d'aménagement ;
- **Éclairages, couleurs et ambiances** : créer des conditions d'apaisement et de confort visuel ;
- **Mobilier** : faciliter l'utilisation de la salle en améliorant l'ergonomie pour les différents usagers (pupitre, bancs, box, etc.) ;
- **Espaces contingents** : inclure au périmètre d'intervention l'aménagement de la salle des délibérés, les espaces d'attente ;
- **Accessibilité** : permettre à tous les publics, notamment les PMR, d'accéder à la salle et d'assister aux audiences dans les meilleures conditions possibles ;
- **Pédagogie** : faciliter la compréhension du déroulé et des règles d'usages de la salle d'audience ;
- **Intégration du numérique** : dans le cadre de la procédure pénale numérique [PPN], créer les conditions pour des audiences en visioconférence les plus qualitatives possibles, permettant à chaque parti une interaction fluide.

Cahier des charges initial

Un premier cahier des charges avait été établi par les équipes du tribunal



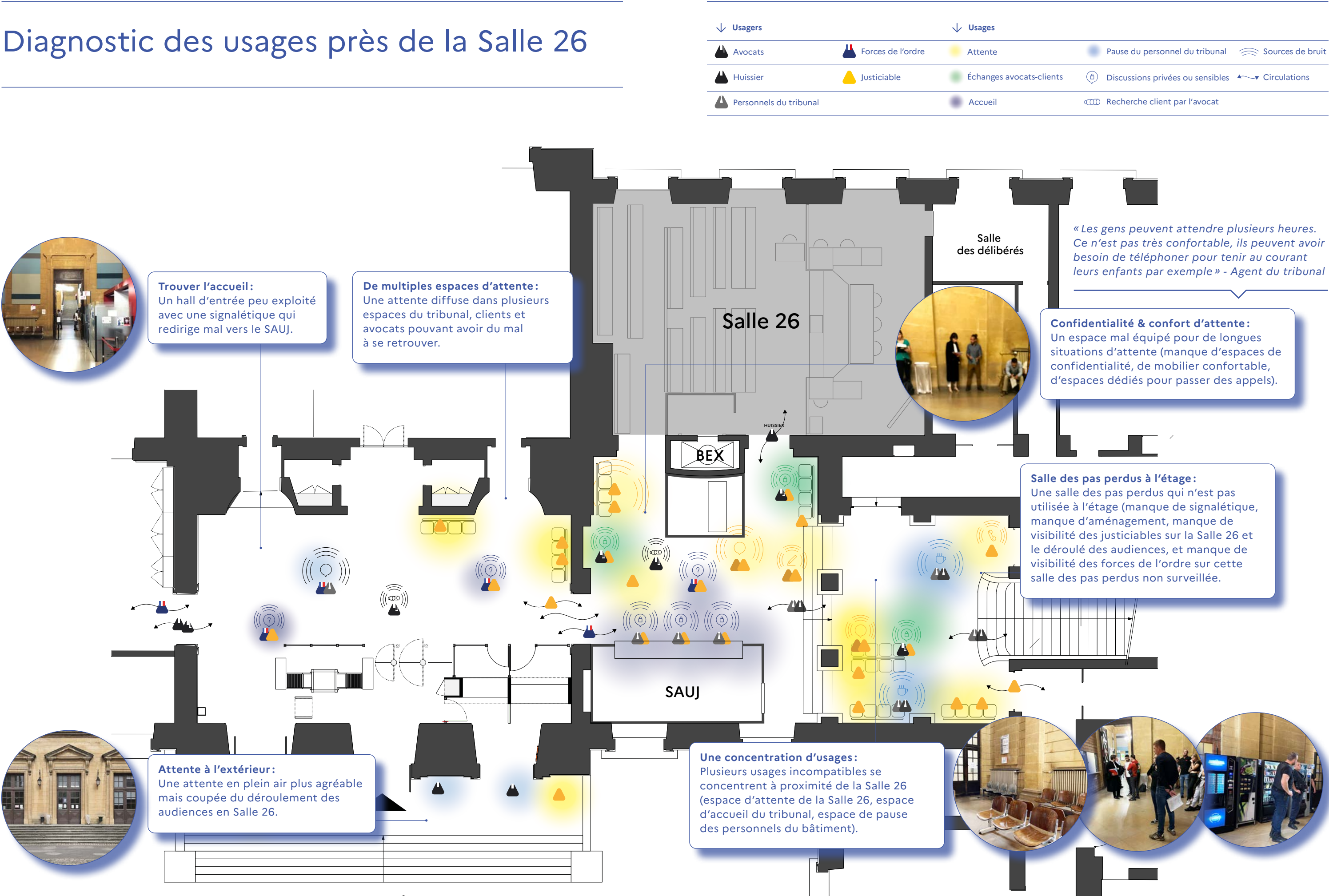
Assistance à Maîtrise d'Usage [AMU] (basé sur les immersions et les atelier maquette et prototypage)

3 jours sur place qui nous ont permis de compléter le cahier des charges



Cahier des charges enrichi & propositions d'action

Diagnostic des usages près de la Salle 26



Zoom sur *le rôle* et son fonctionnement : un support d'information obligatoire qui pourrait être davantage mis en avant

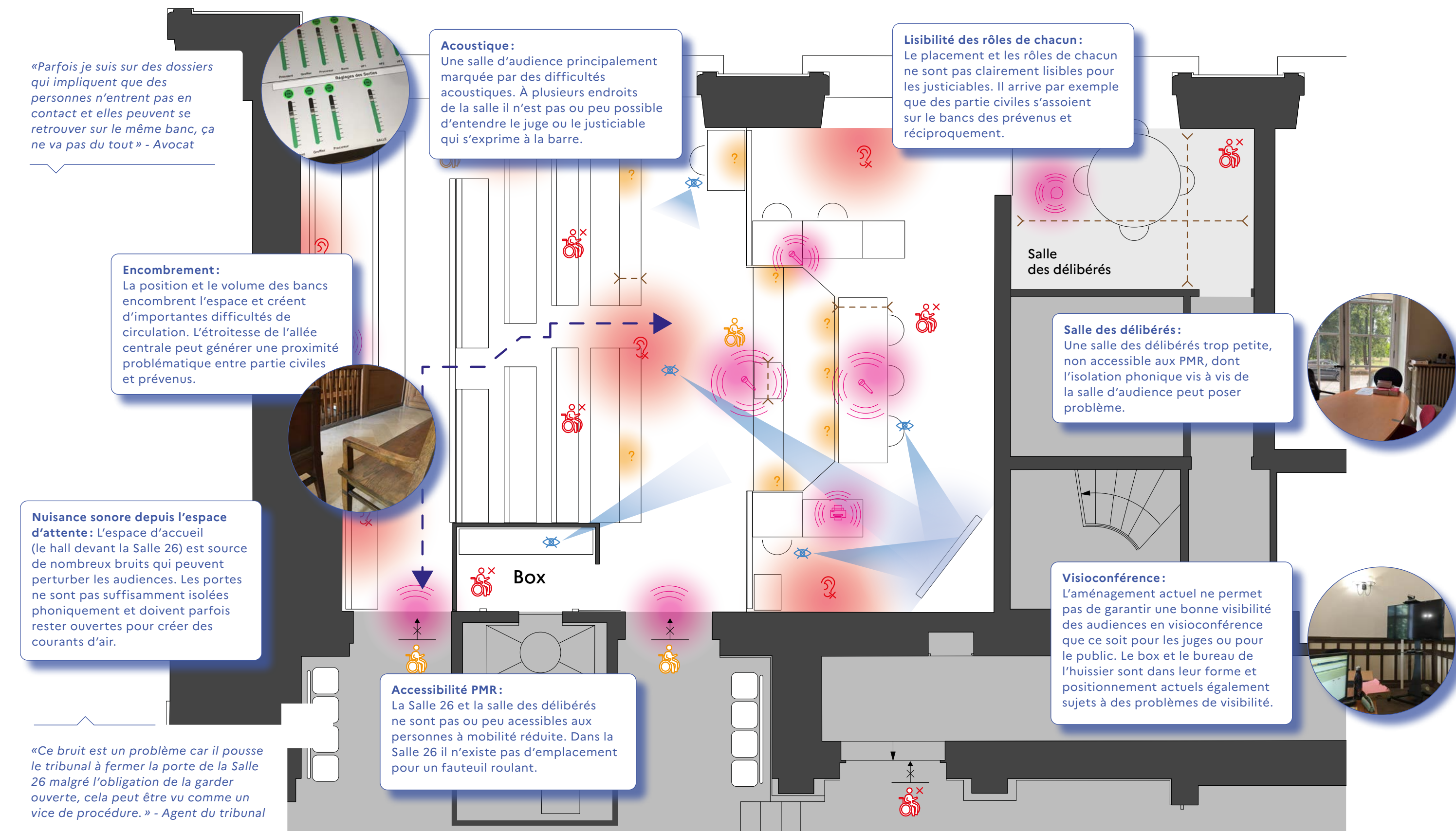


Nouveau totem d'accueil signalétique, comprenant le rôle

Le rôle, en théorie

- **Dans un tribunal d'audience**, le rôle désigne l'ordre du jour, ou la liste des affaires qui seront traitées lors d'une audience. Il s'agit d'un document officiel préparé par le greffier du tribunal, qui organise les dossiers en fonction de leur ordre de passage devant le juge.
- **Contenu du rôle** : noms des parties, type d'affaire, numéro de dossier, heures prévues (horaire estimé, même si cela est souvent indicatif).
- **Importance du rôle** : il est crucial pour informer juges, avocats, parties et greffiers des affaires à traiter, assurant la transparence car généralement affiché ou consultable par les parties concernées. Le rôle structure l'audience, évitant retards et désordres.
- **À quoi ça ressemble ?** Installé près de la Salle 26 dans la salle des pas perdus, le rôle est un bloc de feuilles A4 agrafées, fixé sur un chevalet d'information. Il est accessible à tous pour consulter la liste des affaires du jour.
- **Un support discret et difficile à décrypter** : pourtant, il est précieux pour les justiciables, offrant une indication sur le moment de leur passage devant les juges. Les longues attentes, souvent sources d'agacement et de tension, pèsent sur des justiciables déjà émotionnellement fragiles.
- **Si l'horaire de passage ne peut être garanti, il existe cependant un principe informel de priorité entre affaires qui n'est aujourd'hui pas communiqué explicitement aux justiciables** : affaire via visioconférence, affaire avec détenu et interprète ou expert, affaire avec détenu, affaire avec interprète ou expert, affaire avec avocat venant de l'extérieur, affaire avocat par ordre d'ancienneté et d'arrivée, affaire sans avocat. (Cet ordre peut toutefois être modifié en fonction des circonstances, comme l'absence d'une partie ou un cas urgent à traiter en priorité).

Cartographie des irritants de la Salle 26



↓ Nuisances

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| ● Difficultés acoustiques | 👁 Manque ou mauvaise visibilité | ➡ Difficultés de circulation |
| ● Incompréhension des rôles | ⋈ Mauvais dimensionnement | |
| 🌀 Sources de bruit | ♿ Difficultés d'accessibilité | |

«Parfois je suis sur des dossiers qui impliquent que des personnes n'entrent pas en contact et elles peuvent se retrouver sur le même banc, ça ne va pas du tout» - Avocat

Encombrement:
La position et le volume des bancs encombrent l'espace et créent d'importantes difficultés de circulation. L'étroitesse de l'allée centrale peut générer une proximité problématique entre partie civiles et prévenus.

Nuisance sonore depuis l'espace d'attente: L'espace d'accueil (le hall devant la Salle 26) est source de nombreux bruits qui peuvent perturber les audiences. Les portes ne sont pas suffisamment isolées phoniquement et doivent parfois rester ouvertes pour créer des courants d'air.

«Ce bruit est un problème car il pousse le tribunal à fermer la porte de la Salle 26 malgré l'obligation de la garder ouverte, cela peut être vu comme un vice de procédure.» - Agent du tribunal

Acoustique:
Une salle d'audience principalement marquée par des difficultés acoustiques. À plusieurs endroits de la salle il n'est pas ou peu possible d'entendre le juge ou le justiciable qui s'exprime à la barre.

Lisibilité des rôles de chacun:
Le placement et les rôles de chacun ne sont pas clairement lisibles pour les justiciables. Il arrive par exemple que des partie civiles s'assoient sur le bancs des prévenus et réciproquement.

Salle des délibérés:
Une salle des délibérés trop petite, non accessible aux PMR, dont l'isolation phonique vis à vis de la salle d'audience peut poser problème.

Visioconférence:
L'aménagement actuel ne permet pas de garantir une bonne visibilité des audiences en visioconférence que ce soit pour les juges ou pour le public. Le box et le bureau de l'huissier sont dans leur forme et positionnement actuels également sujets à des problèmes de visibilité.

Accessibilité PMR:
La Salle 26 et la salle des délibérés ne sont pas ou peu accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans la Salle 26 il n'existe pas d'emplacement pour un fauteuil roulant.



Exemples d'irritant dans la Salle 26:

Le système de sonorisation existant était mal réglé et le long micro perche était souvent cogné lors des plaidoiries ou des auditions des justiciables, provoquant une dénotation et beaucoup d'inconfort pour les juges ainsi que pour l'auditoire.



Un montant se trouvait dans le champ de vision des détenus vers l'estrade. L'aménagement du box doit par ailleurs empêcher les détenus de communiquer avec leurs proches installés dans la salle, ce qui n'était pas le cas initialement. Par ailleurs, le box n'était pas équipé d'un système de sonorisation, obligeant à faire sortir les détenus du box pour qu'ils puissent s'exprimer. Le box, en réalité un espace d'attente en vue de la comparution à la barre, tournait le dos à la salle et ne permettait pas au prévenus le suivi de l'audience. Il n'était ni conforme dans ses dispositions, ni même équipé de sonorisation pour le suivi de l'audience et la comparution.

Enseignements, enjeux et parti-pris

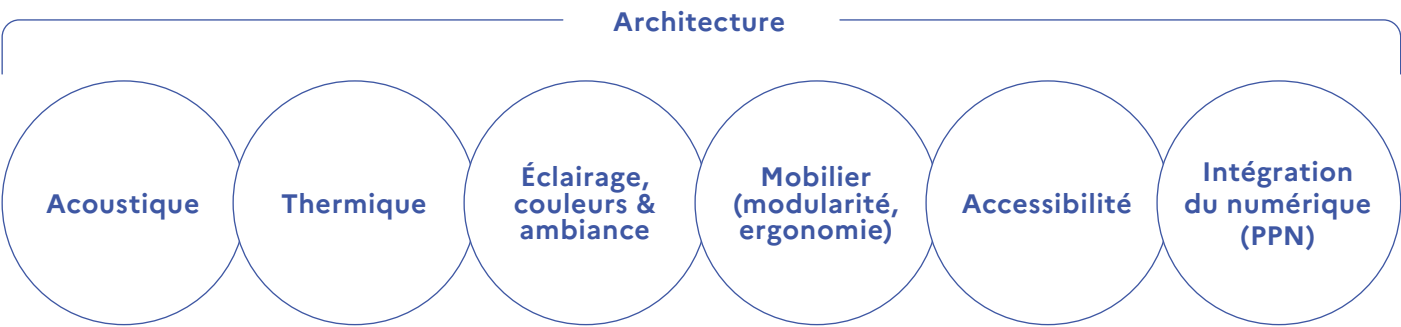
Les principaux enseignements de la phase d'immersion :

- **Une salle d'audience principalement marquée par les difficultés acoustiques et les dysfonctionnements de son système de sonorisation qui irritent et créent de la tension chez les acteurs du procès** (bruit de l'imprimante, couinement des chaussures, détonations liées au contact du micro, verdict inaudible depuis l'auditoire, témoignages inaudibles depuis le bureau des greffiers etc.).
- **Des aménagements inadaptés aux professionnels de la salle d'audience :** matériel informatique qui réduit la visibilité entre usagers, bureaux des avocats sans système de sonorisation, la table de la barre mal dimensionnée par rapport aux pièces à disposer, box non conforme et non sonorisé nécessitant l'escorte du prévenu jusqu'à la barre etc.
- **Le tribunal d'audience est un environnement très ritualisé et impressionnant. Il est peu compréhensible pour qui n'en maîtrise pas les codes.** Si ce cérémonial présente un intérêt symbolique, ses mystères peuvent ajouter du stress au justiciable déjà tendu. Cela fait émerger un fort enjeu de pédagogie et de transparence sur le déroulement d'une audience (placement dans la salle, compréhension des rôles sur l'estrade, des ordres de passage officiels, des règles concernant les attitudes et les prises de parole etc.).

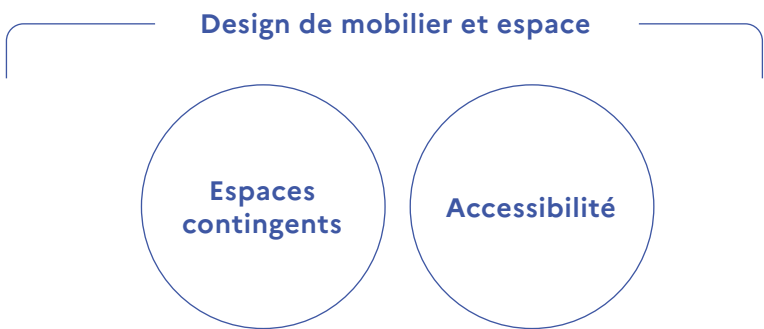
- **Ce qui se passe dans la salle d'audience et la sérénité des acteurs du procès (professionnels et justiciables) sont conditionnés par les étapes préalables du parcours :** le hall saturé d'usages inadaptés et le long temps d'attente sont des facteurs d'agacement et générateurs de tension. L'espace d'attente pour la Salle 26 est aujourd'hui confondu avec l'espace d'accueil du tribunal et l'espace de pause des personnels du bâtiment. Il n'existe pas d'espace de confidentialité pour les échanges avec les avocats, pas d'espace adapté pour les appels ou pour le repos.
- **Un bâtiment dans lequel il est difficile de s'orienter :** plusieurs espaces clés ne sont pas clairement indiqués : bureau d'aide aux victimes, sanitaires etc.

Hiérarchisation des enjeux

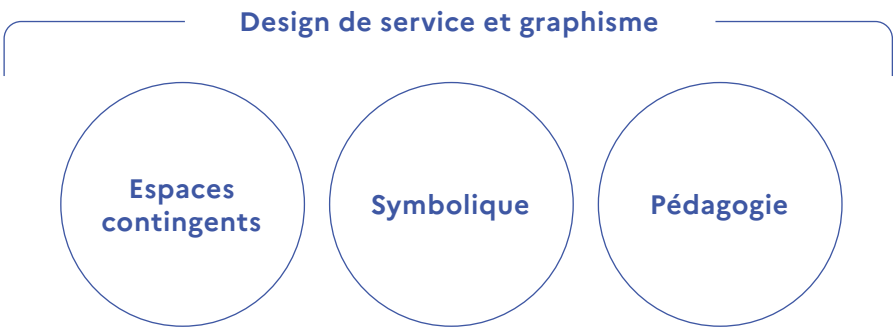
Améliorer le confort d’usage de la salle d’audience pour tous ses usagers (acoustique, éclairage, accessibilité, ventilation, circulation, sécurisation)



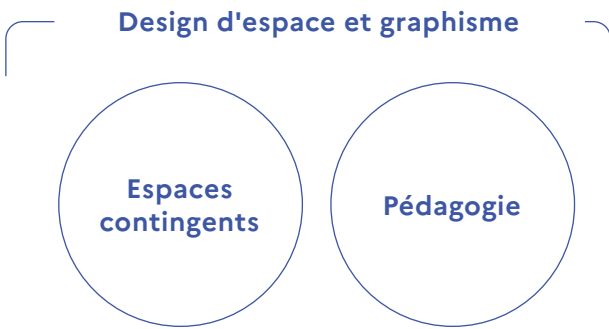
Mieux gérer l’attente qui peut être source d’angoisse et de fatigue émotionnelle. Une qualité d’attente qui conditionne la manière dont est ensuite vécue l'audience.



Améliorer la compréhension du déroulement de l’audience pour aligner le niveau de connaissance des citoyens sur le fonctionnement de la justice.



Améliorer l’accès à la salle et les services attenants (SAUJ, Bureau d’aide aux victimes, salle des pas perdus, sanitaires)



3 Les solutions mises en place

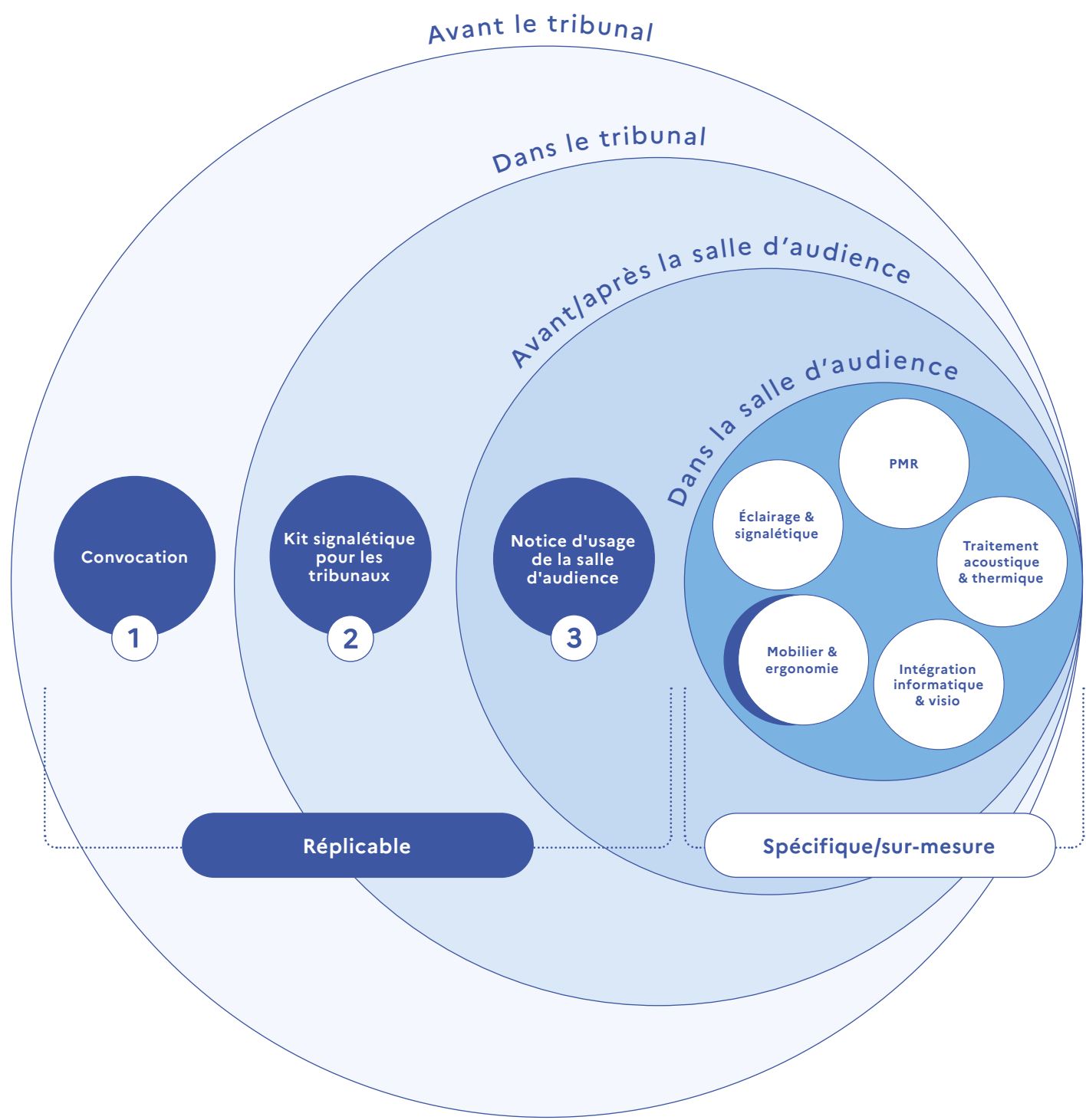
La salle d'audience et ses abords

Notre intervention définitive s'articule autour de 2 axes :

- **Le parcours avant la salle d'audience 26 :** une proposition de nouvelle forme de la convocation au tribunal, accompagnée d'une série d'interventions signalétiques aux abords de la Salle 26, permettant de mieux orienter l'utilisateur dans ses circulations, de mieux identifier les différents espaces et leurs fonctions, et de faire de la pédagogie sur le déroulé de l'audience et le rôle des différents intervenants.
- **L'aménagement de la salle d'audience 26 :** une intervention architecturale à plusieurs niveaux, pour améliorer les qualités d'usage de la salle d'audience (nouvelle disposition des composantes de la salle/amélioration de l'acoustique et des performances thermiques/création de mobilier plus ergonomique/meilleure intégration du numérique).

Les pistes d'action mises en œuvre

↓	Légende
●	Intervention Vraiment Vraiment
○	Intervention MUDO Architectes
◐	Intervention MUDO + Vraiment Vraiment



Maquette du projet architectural

Avant la Salle 26: une proposition de convocation plus claire et un meilleur accueil au Tribunal

Assez tôt dans le projet, nous avons fait l'hypothèse que le bon déroulement de l'audience est directement lié aux bonnes conditions dans lesquelles sera le justiciable. Ainsi, sa préparation commence dès la réception de la convocation. En effet, il s'agit de la première étape de l'accueil du justiciable au tribunal. On trouve entre autres sur ce document le motif de sa convocation, la date et l'heure de l'audience ainsi que l'adresse du tribunal. Cependant, la convocation telle qu'elle existe aujourd'hui peut être difficilement lisible pour le justiciable (formulations complexes et mots de jargon du monde judiciaire, informations utiles qui ne ressortent pas dans la mise en page, usage unique du texte). En complément de nos actions de réaménagement, nous proposons une nouvelle mise en page pour ce document, s'inspirant d'exemples déjà déployés à l'étranger (Le Stanford Legal Design Lab a notamment réalisé un travail conséquent sur le sujet).

YOU HAVE BEEN SUED BY YOUR LANDLORD. IF YOU DON'T ACT NOW, YOU MAY BE EVICTED. WHAT SHOULD YOU DO?

1 REACH OUT FOR HELP ASAP
You can talk to a lawyer, or look at self-help guides online, to understand your options & how to protect yourself.

Option A Call Lansing Legal Aid at 888-783-8190

Option B Go to Michigan Legal Help Online at www.michiganlegalhelp.org

They will talk to you & get you on the right path. Find free guides, contacts, & resources to help you.

2 GET YOUR DOCUMENTS READY
The more document & materials you have with you, the better chance you have of getting free assistance, & of presenting your side of the story. Note that bringing all of the documents is not mandatory.

Driver's license or State ID Card
Your SSN Card
Pay stubs or other proof of income for past 30 days
Your recent bank statement
Receipts of rent you have paid

3 COME TO COURT FOR YOUR HEARING
You must come to court at the date and time listed on your summons. If you don't, the case will go forward without you, and a judgment will be made against you. Not showing up in court can lead to eviction, bad credit reports, and inability to get section 8 housing.

Your hearing will be at Lansing City Hall 54A Court- 6th floor. Come early to make sure you don't miss it.

At court, you may potentially get financial assistance or free legal representation, depending on your case.

What happens at traffic court

After you get a ticket, you can come to court for the **arraignment**, where you hear the charges & make your plea.

At the **arraignment**, the Judge will call you to the front and ask you what you plead.

What do you plead?

I plead

Guilty
Guilty: You admit you did it and pay the fine.

No contest
No contest: You don't admit it, but you agree to pay the fine.

Not guilty
Not guilty: You want to fight the ticket.

Fix-it
Fix-it: You show proof that you fixed the problem.

Pay your fine to the Clerk, or set up a payment plan. You can also request traffic school which will make sure you don't get a point on your DMV record.

If you can't afford your ticket, ask the Clerk at the counter for an Ability to Pay form. They may reduce your fine if you show you can't afford it.

You will get a trial date, & will have to appear to make your case. If the officer doesn't appear, your case will be dismissed.

Pay \$25 dismissal fee to Clerk

To be continued

Exemple d'amélioration d'une convocation judiciaire dans l'Ohio - Stanford Legal Design Lab

PARQUET DU
PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE METZ
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ
3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ
téléphone : 03 87 56 75 00

CONVOCATION EN JUSTICE

(article 390-1 du Code de procédure pénale)

Nous,
BRIGADIER DE POLICE
En fonction à la SD - GAJ cyclique jour

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en
Agissant sur instructions de Monsieur le

Notifions à la personne ci-après dénom
Monsieur
né le
FRANCAISE,
(MOSELLE)

à l'audience de la chambre n°26 du tr
RUE HAUTE PIERRE 57036 METZ, le
pour être jugée sur les faits suivants :
d'avoir à METZ, (MOSELLE), le
prescription, étant enregistré au fichier j
<omis, soit auprès du gestionnaire du fi
commissariat de police ou de la gendar
réception ou en se présentant au service
mesures et des obligations auxquelles e
pour un délit puni de dix ans d'emprison
mois sur décision du tribunal ou du JAP
présentant à cette fin auprès du commis
gendarmerie départemental ou de la dire
autre service désigné par la préfecture>

Faits prévus par :
ART.706-53-5 AL.6, AL.1, AL.2 1°, AL.3
Réprimés par :
ART.706-53-5 AL.6 C.P.P.

Code Natinf : 025689/C/DELIT PENAL

- L'informons qu'elle peut se faire assiste
avocat commis d'office désigné par M. le

Signé électroniquement
par
2022/0093387686

PARQUET DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE DE METZ
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ
3 Rue Haute Pierre - 57036 METZ
Téléphone : 03 87 56 75 00

CONVOCATION EN JUSTICE

Nous :
Alexandre Dupont
Brigadier de police
En fonction à la SD - GAK cyclique jour

Notifions à la personne ci-après dénommée :
Monsieur **XXX**
Né le XXX à XXX,
Nationalité XXX

Officier de police judiciaire en résidence à Metz
Agissant sur instructions de Monsieur le Procureur
de la République de Metz

Vous êtes convoqué pour être jugé sur les faits suivants :

D'avoir à Metz (Moselle), le XXX, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, étant enregistré au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, omis, soit auprès du gestionnaire du fichier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie de son domicile, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou en se présentant au service, de justifier de son adresse, une première fois après avoir reçu notification des mesures et des obligations auxquelles elle était astreinte, puis une fois par an/et ayant été condamné pour un crime ou pour un délit puni de dix ans d'emprisonnement, omis de justifier de son adresse une fois tous les six mois (ou tous les mois sur décision du tribunal ou du JAP si la dangerosité de la personne le justifie ou en cas de récidive) en se présentant à cette fin auprès du commissariat ou de l'unité de gendarmerie de son domicile ou auprès du groupement de gendarmerie départemental ou de la direction départementale de la sécurité publique de son domicile ou auprès de tout autre service désigné par la préfecture.

Faits prévus par :
ART.706-53-5 AL.6, AL. 1, AL.2 1°, AL.3 C.P.P.
Réprimés par: ART.706-53-5 AL.6C.P.P.
Code Natinf : 025689/C/DELIT PENAL

Signé électroniquement par :

Où	Quand	Vous faire aider
Tribunal judiciaire de Metz 3 rue Haute Pierre 57036 Metz Tél. 03.87.56.75.00 Salle d'audience 26 du tribunal correctionnel	Le jeudi 18 mars 2024 à 14h	Vous pouvez vous faire assister à l'audience par un avocat de votre choix ou si vous en faites la demande, d'un avocat commis d'office désigné par M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Convocation proposée

Cette proposition est encore au stade de concept et n'a pas été déployée. Un travail plus approfondi avec le Ministère de la Justice pourrait être mené pour préciser le cahier des charges et les possibilités de modification de ce document, afin d'homogénéiser nationalement ce document qui diffère aujourd'hui en fonction des commissariats.

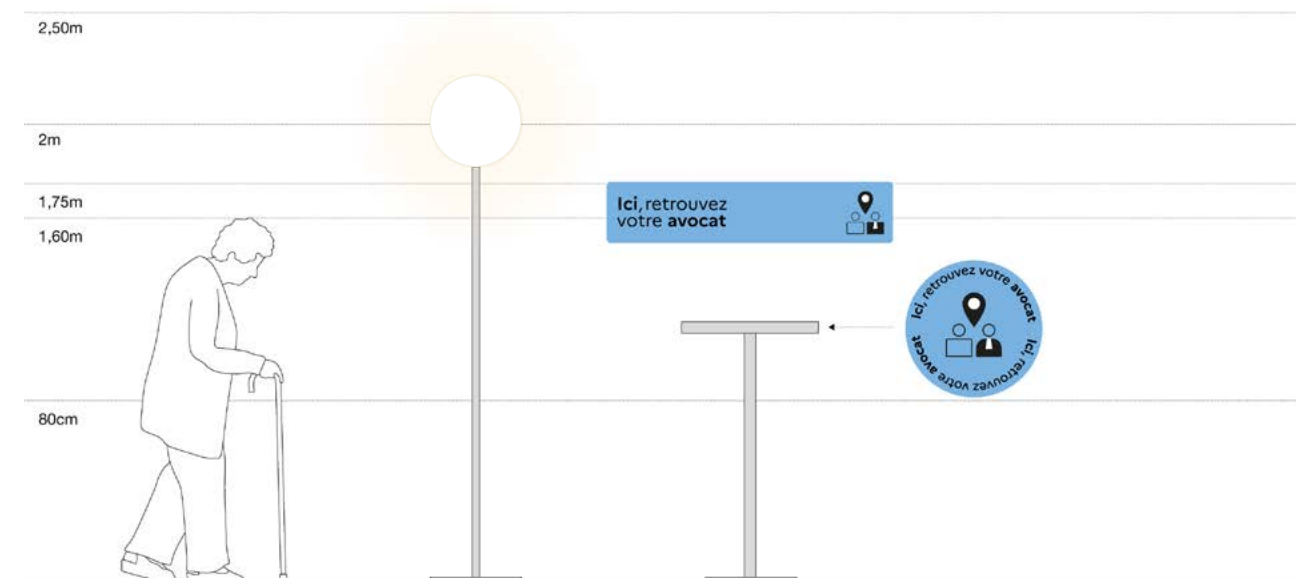
Des interventions signalétiques pour améliorer les circulations et la compréhension du Tribunal

En plus du réaménagement de la Salle 26, un ensemble de supports signalétiques sont déployés dans l'espace afin de guider l'utilisateur dans son parcours, de l'entrée jusqu'à sa sortie du tribunal. Ils sont là pour faciliter son orientation dans l'espace du tribunal, pour le rassurer sur les étapes de son parcours ainsi que pour faire de la pédagogie sur l'exercice de la justice.

Signalétique dans le hall

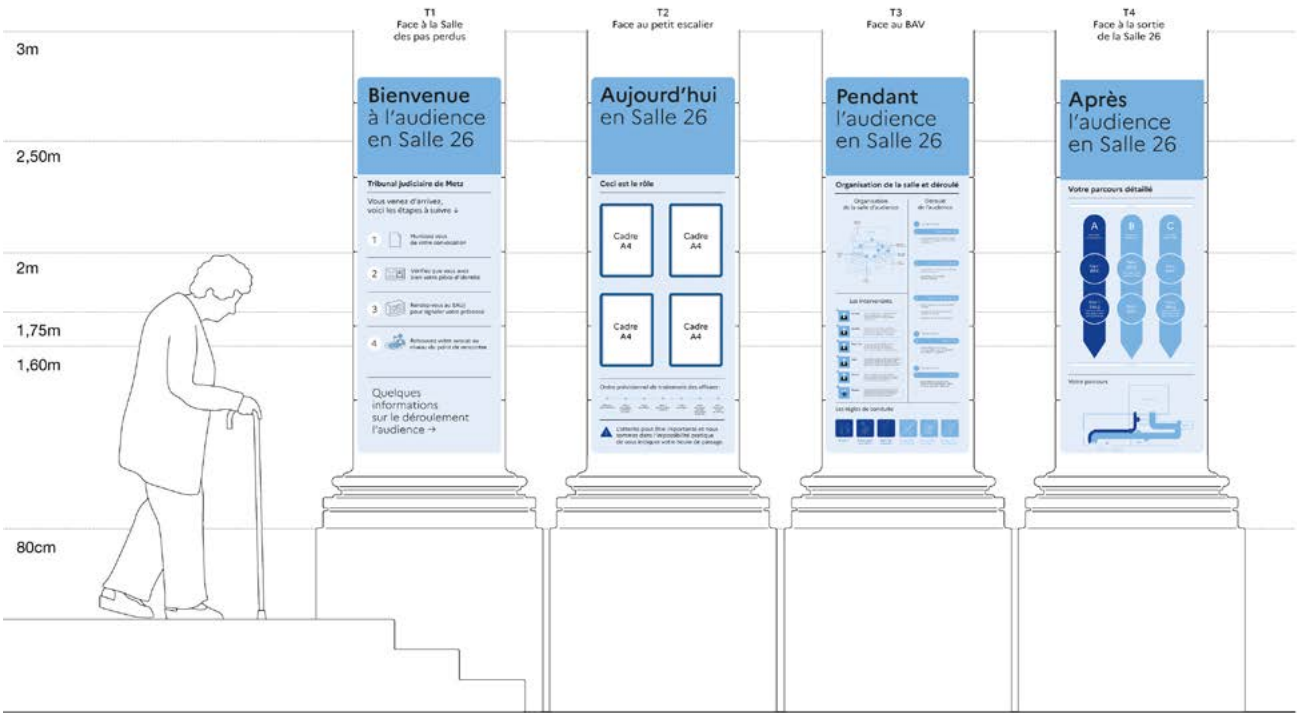


- **Panneau directionnel** - Il permet d'orienter le justiciable vers le SAUJ (Service d'accueil unique du justiciable). En effet, cet accueil n'est pas immédiatement visible une fois entrée dans le bâtiment.

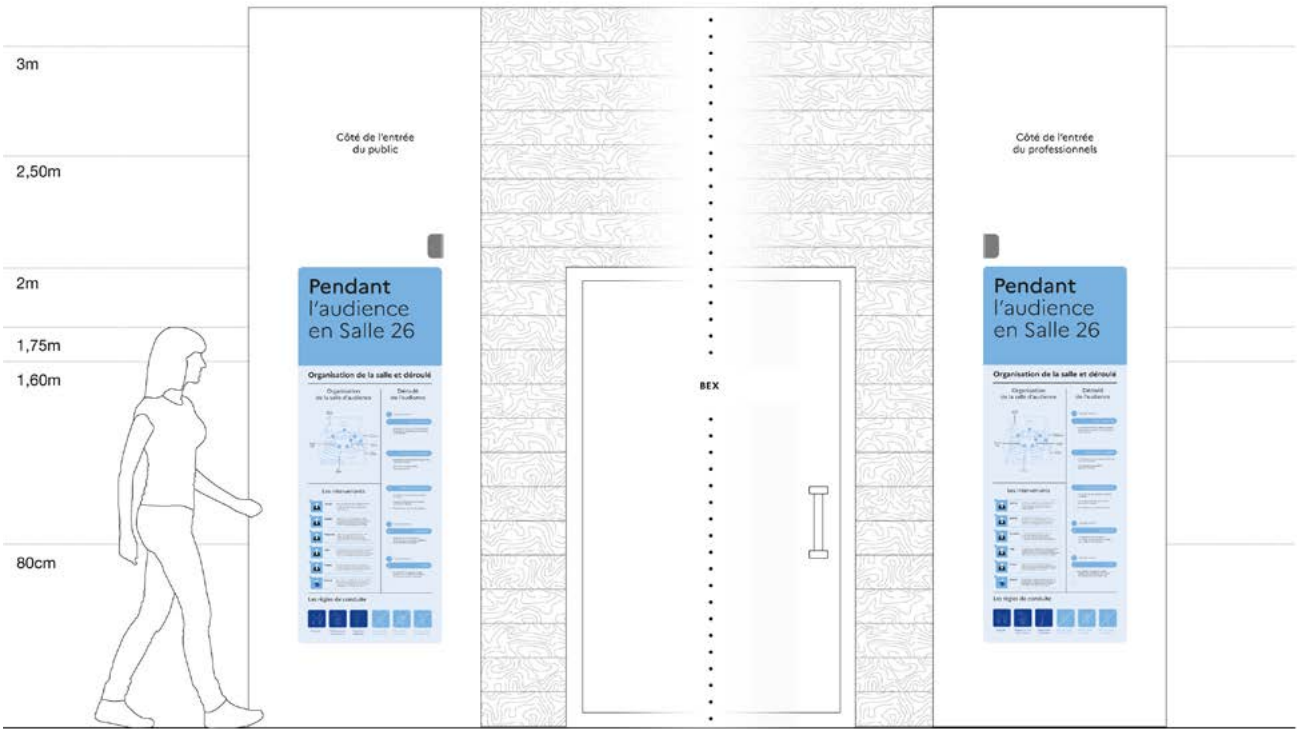


- **Point de rencontre entre avocats et clients** - Une table accompagnée d'une signalétique murale matérialisent la zone de rencontre entre avocat et client, permettant de plus facilement se retrouver dans le vaste espace d'accueil du tribunal.

Signalétique dans la salle des pas perdus

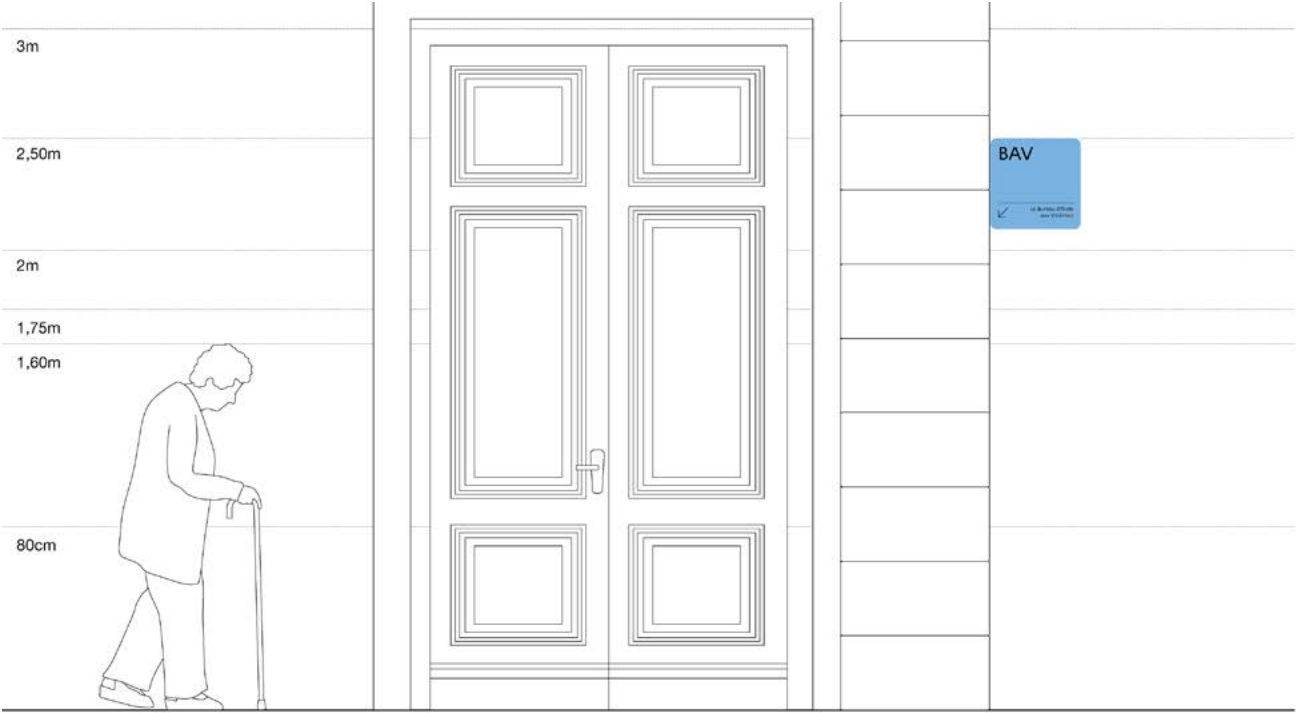


- **Totem d'accueil** - Quatre panneaux visibles détaillent les étapes du parcours du justiciable au tribunal. Ils indiquent : les documents nécessaires, l'ordre du jour et les priorités des affaires, le plan de la Salle 26 et le déroulement d'une audience, le parcours de sortie après l'audience. Ce totem vise à rassurer le justiciable en expliquant clairement son parcours. Il intègre le rôle et sert de support d'information pratique et pédagogique sur le fonctionnement de la justice.

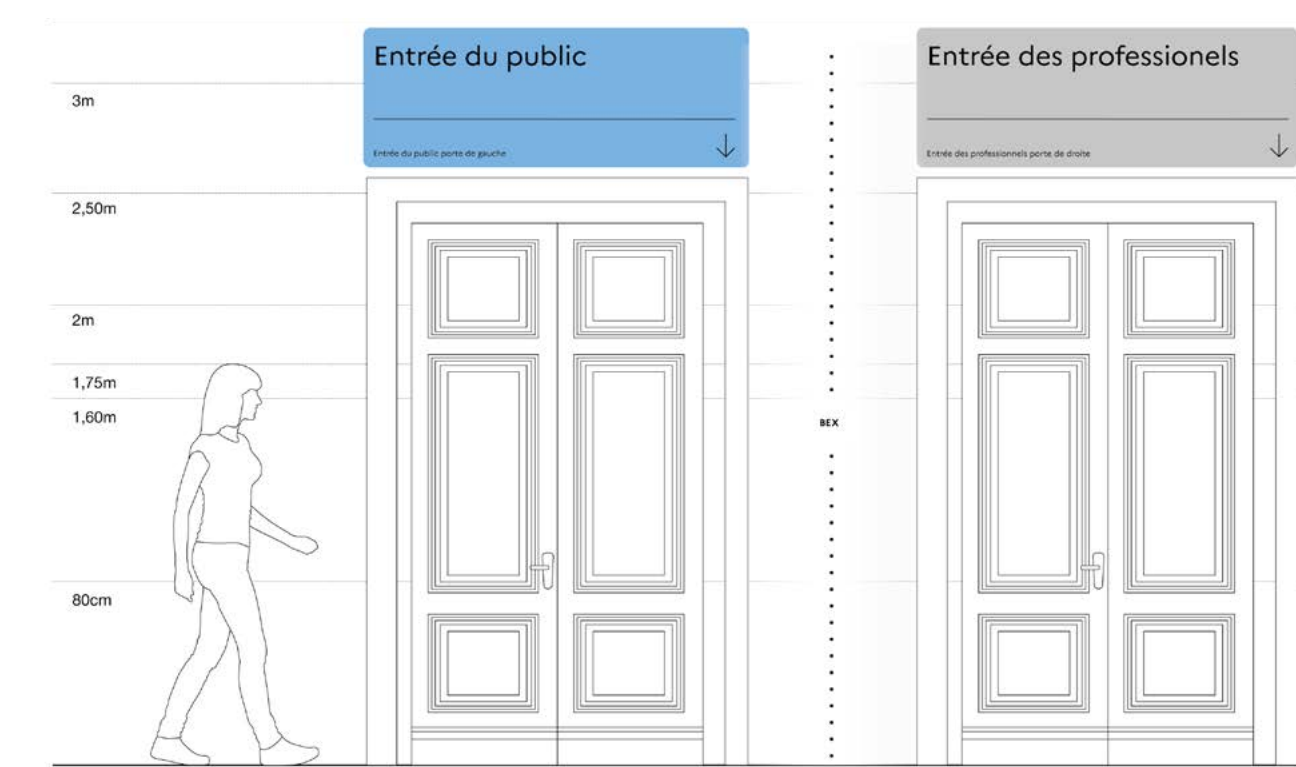


- **Plan et notice d'usage de la Salle 26** - De part et d'autre du BEX (Bureau d'exécution des peines) et à proximité immédiates des entrées dans la salle d'audience, sont installés deux grands panneaux explicitant le déroulé de l'audience, la liste des différents intervenants et le placement de chacun dans la salle.

Signalétique dans la salle des pas perdus

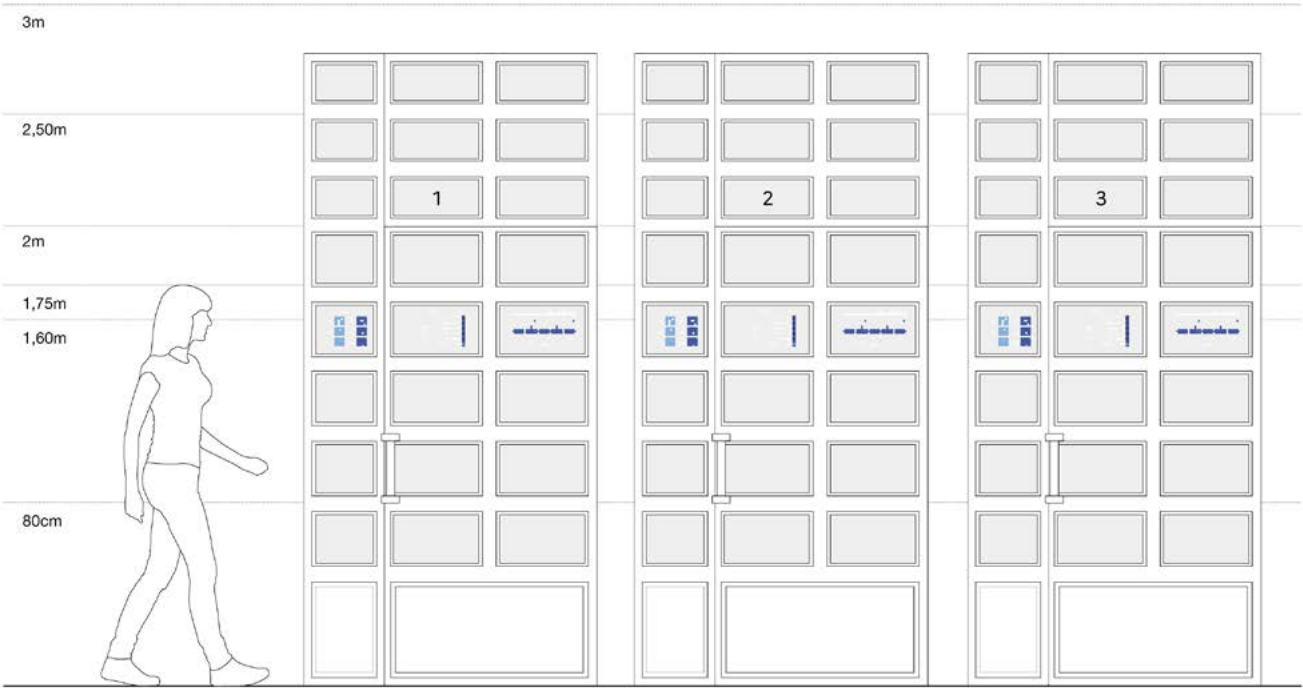


- **Indication des espaces (BAV, BEX, Salle des délibérés)** - De petits panneaux sont disposés sur les murs pour signaler le BAV (Bureau d'aide aux victimes) et la salle des délibérés. Ils sont conçus dans la même charte graphique que le reste de la signalétique, de façon à présenter une information harmonisée.

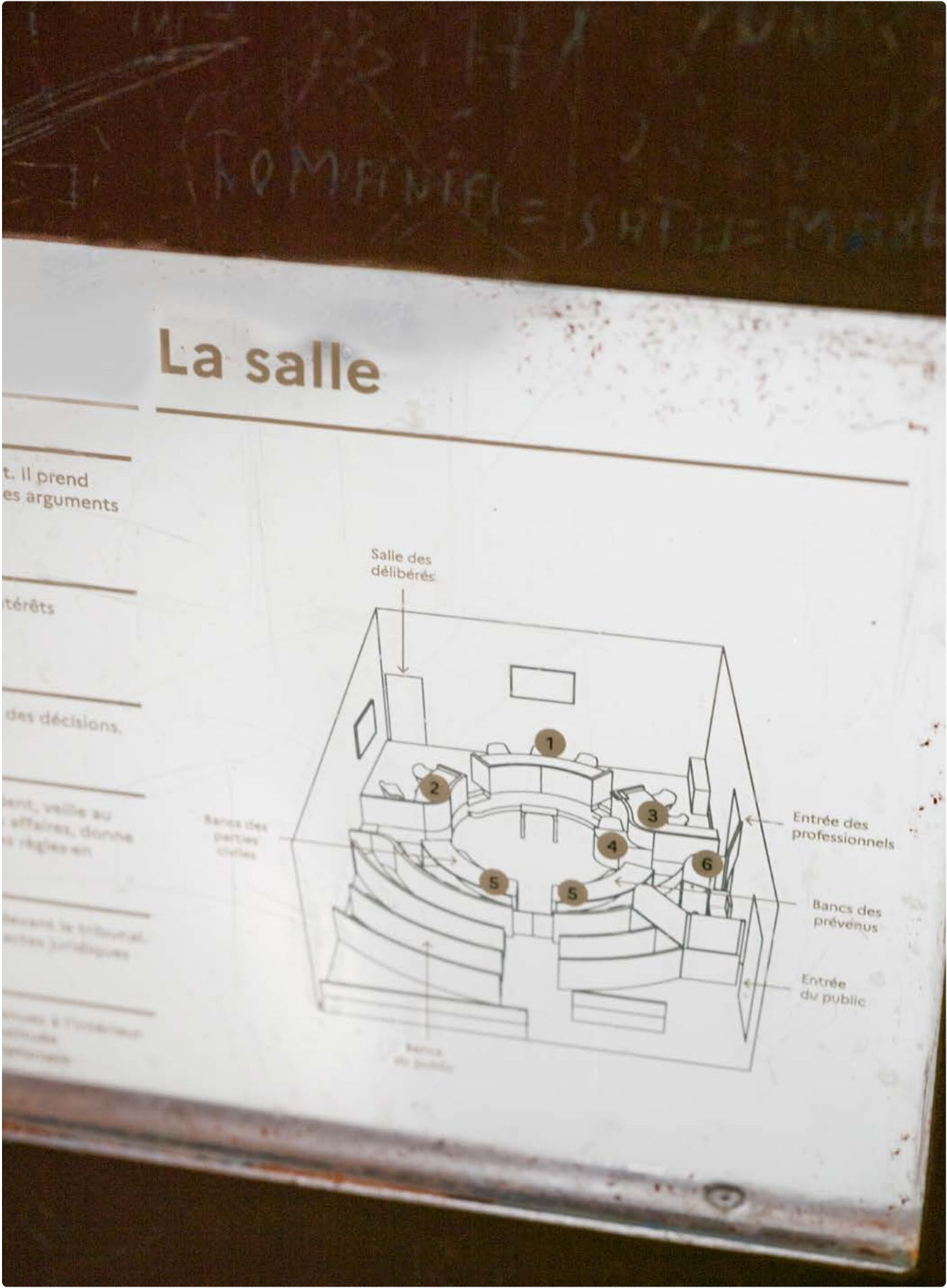


- **Panneaux d'entrée** - Deux panneaux implantés au dessus des 2 portes d'accès à la Salle 26 clarifient les publics auxquelles elles sont destinées (entrée du public d'un côté et entrée des professionnels de l'autre).

Signalétique des geôles



• **Vitrophanie** - Dans cette volonté de symétrie des attentions entre justiciables libres et détenus, des supports signalétiques sont également installés sur les vitres des geôles. Y est expliqué le déroulé de l'audience, la liste des différents intervenants auxquels les détenus vont être confrontés ainsi que leur placement dans la salle. Tout comme le totem d'accueil dans la salle des pas perdus, ces supports ont vocation à apporter de la transparence et à réduire les inconnues quant à l'audience, qui peuvent être sources de stress ou de tensions, générant des comportements inappropriés durant l'audience qui peuvent leur porter préjudice.



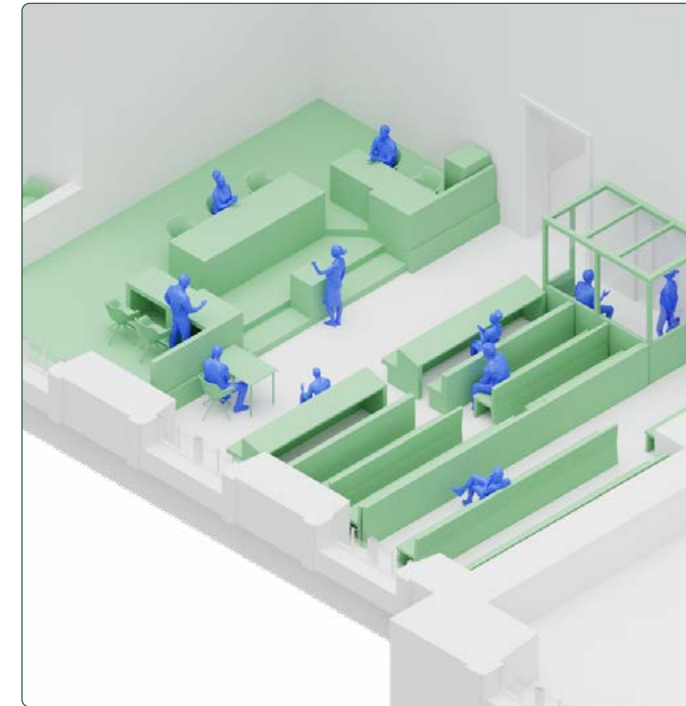
Détail de la signalétique dans les geôles

Dans la Salle 26: Avant et après, le scénario retenu

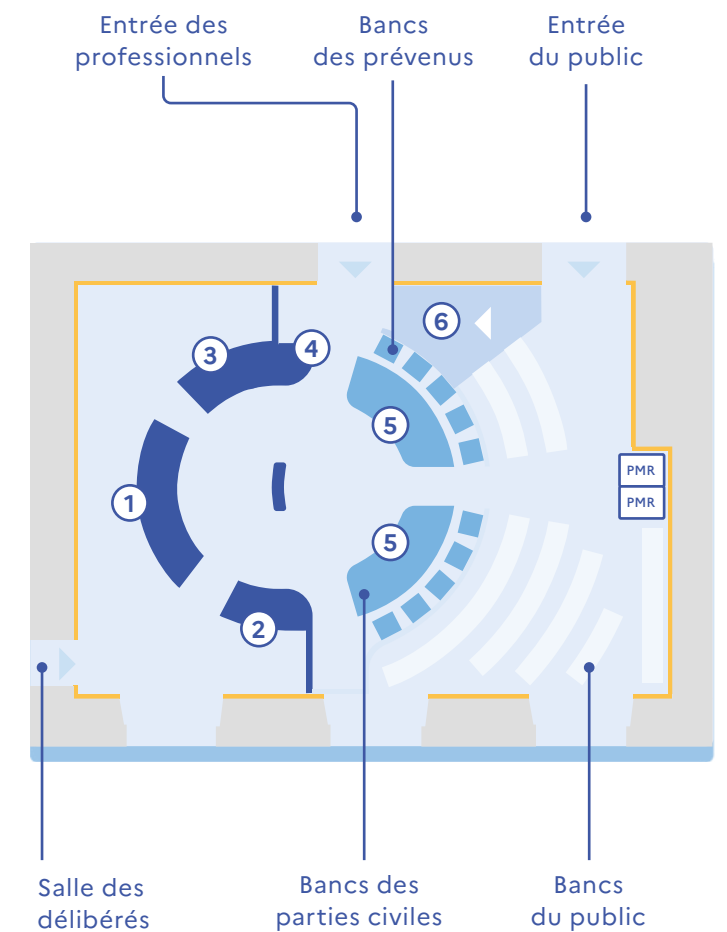
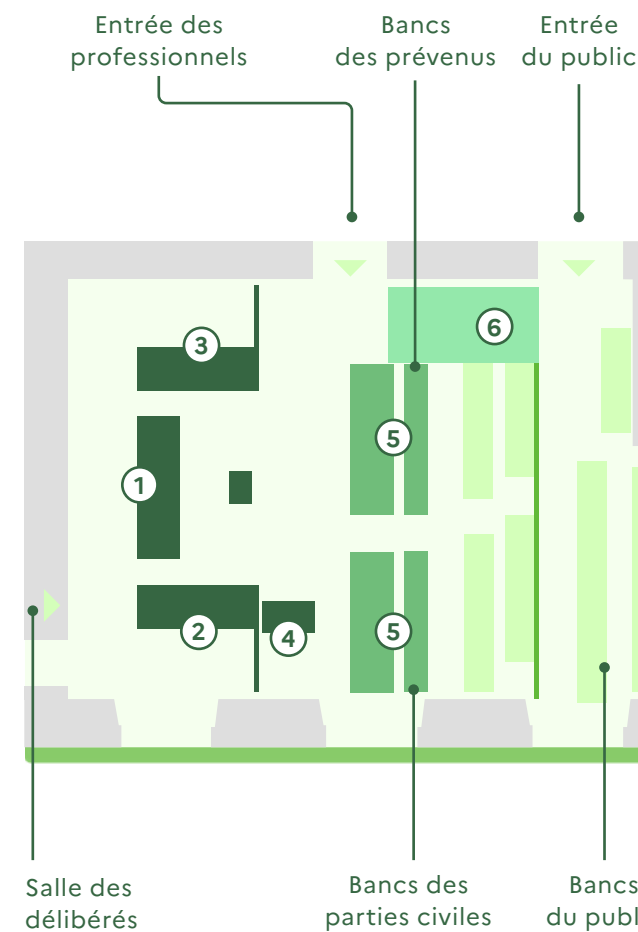
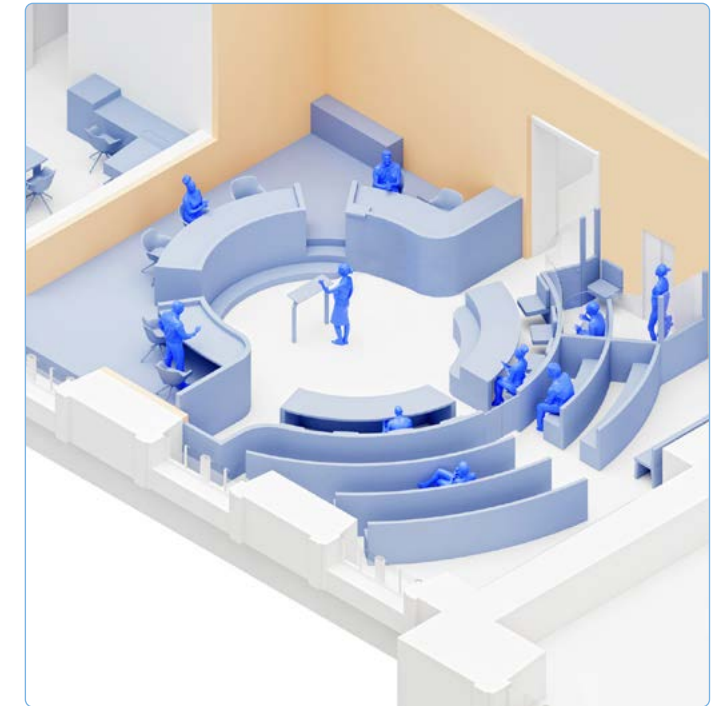
Un enjeu d'innovation dans une salle historique, c'est avant tout un projet qui crée un lien entre tradition et modernité. Il s'agit de conserver les qualités d'un espace patrimonial, l'adapter aux nouvelles normes ergonomiques, tout en intégrant harmonieusement les dernières innovations technologiques.

- Le parti architectural retenu, suite à la concertation, est un aménagement circulaire rayonnant autour de la barre. Celui-ci favorise l'échange et le regard entre les parties, avec une attention équivalente portée à chacun des postes de travail, autant au box qu'à l'auditoire.
- Cette nouvelle disposition renforce la centralité du prétoire, cœur de l'audience, et vers lequel tous les regards convergent plus naturellement.
- Créer une salle plus ronde qui réunit les différentes parties autour d'une même table, questionne le schéma orthogonal des configurations d'audience traditionnelles, et permet de créer plus de continuité et de transparence au sein de la salle.
- Une esthétique sobre, des teintes chaleureuses, et une bonne luminosité créent une ambiance plus sereine et apaisante pour la tenue des débats.
- Tout ceci participe d'une salle qui favorise l'échange, avec une meilleure compréhension des enjeux, et qui vise à mettre le justiciable et les professionnels dans les meilleures dispositions possibles.

▼ Aménagement d'origine



▼ Nouvel aménagement







Les principes d'aménagement



- **Acoustique :** Le traitement acoustique mis en place au murs comme au plafond offre la possibilité d'une audience sans micros ni sonorisation, et favorise un échange plus simple et naturel.



- **Lumière :** un éclairage généreux qui rayonne autour du prétoire, pour mieux le mettre en valeur. L'ensemble des luminaires sont modulables, afin d'offrir un confort visuel renforcé tout au long de la journée.



- **Technologie :** par une intégration discrète de la technologie, le projet tend à faire disparaître la technique, pour laisser la place à l'échange humain. Les dossierets des postes de l'estrade et un store masquant l'écran central (hors visioconférence) permettent au public de se concentrer sur l'audience.



- **Matière :** la présence renforcée du bois et de teintes claires, créent une ambiance lumineuse et chaleureuse à la fois. Ceci participe d'une atmosphère plus apaisée pour la tenue des débats. L'usage d'une essence locale et durable, le frêne, permet de réduire au minimum l'impact carbone des éléments neufs.

Les principes d'aménagement



• **La barre :** légère et transparente, elle est placée à équidistance des différents postes de l'estrade. Ceci permet de recueillir au mieux les échanges de l'audience, avec un ou plusieurs participants.



• **Les bureaux d'avocats :** Un mobilier ergonomique et généreux, équipé de strapontins pour l'assise, qui facilitent le travail et les déplacements des avocats en cours d'audience.



• **Postes de l'estrade :** En suivant la courbe du prétoire, ils favorisent les échanges sur l'estrade et la visibilité depuis et vers le prétoire.



• **Le box des prévenus :** Le box, de type semi-sécurisé, plus transparent et ouvert, est intégré dans la salle. Le prévenu fait face au prétoire et peut s'exprimer sans vitrage interposé : il n'est plus mis à l'écart de l'audience.

Les principes d'aménagement



• **Doublage mural :**
L'habillage mural de la salle intègre le traitement acoustique ainsi qu'un doublage technique modulable, pour le passage des réseaux et l'intégration des équipements. Ceci garantit une pérennité vis-à-vis des évolutions technologiques à venir.



• **Signalétique :**
La signalétique en salle permet d'identifier les différents rôles de l'audience, pour les prévenus & victimes comme pour l'auditoire. Elle permet également à chacun de trouver sa place.



• **Symbolique :**
Un médaillon à l'image de Thémis, choisi en concertation avec l'ensemble du personnel de la juridiction, présente au public un symbole apaisé de la justice. En partie haute de la salle, les façades des mobiliers historiques de la Salle 26 ont été mis en valeur pour évoquer la continuité de la justice en ces murs.



• **Ergonomie :** le mobilier est pensé pour favoriser les conditions de travail des professionnels, et les interactions nécessaires au bon déroulement de l'audience.

Les principes d'aménagement



• **Écoresponsabilité :**
L'ensemble du mobilier et des équipements (luminaires, stores) de la salle des délibérés est issu de réemploi *in situ*, ce qui participe à la démarche éco-responsable du projet.



• **Visioconférence :**
Un système moderne de visioconférence, à 3 écrans et caméras intégrées, assisté d'une sonorisation, met la salle à jour des derniers standards technologiques du PPN.



• **Accessibilité :** La salle est mise en conformité avec les règles d'accessibilité, et l'ensemble des postes de travail sont conçus pour l'accueil des personnes à mobilité réduite. La barre est réglable en hauteur, et démontable, afin de s'ajuster à toutes les configurations. Un système Bluetooth à destination des personnes malentendantes est prévu.





Remerciements

Tribunal Judiciaire de Metz

Morgane Magnin
Stéphanie Aubaterre

Ministère de la Justice – SG – DIR Grand Est Département de l'immobilier

Jean-Philippe Romary

MUDO Architecture

Nicolas Mussche
Élodie Doukhan

Vraiment Vraiment

Yoan Ollivier
Justine Coubard-Millot
Jean-Christophe Devatine
Alexandre Mussche
Marion Seigneurin
Pierre-Henri Terrade

Photographie

Romain Rabier - Les Beaux Yeux

